

# REPONSE A GERARD

**COPIE**

(Extraits)

**De :** Interdépartementale Chasse 26-07 <inter.chasse@hotmail.fr>

**Envoyé :** mardi 29 décembre 2020 12 :11

**À :** GGé

**Objet :** RE



Bonjour Gérard,

A ce jour, toujours pas de réponse à ma question, ni de la fédération, ni des préfets : ni confirmation, ni infirmation, personne ne veut se mouiller. Quant aux soutiens qui arrivent encore de partout, nous faisons régulièrement les comptes de qui nous en envoie ... Ou pas. Et nous aurons de la mémoire.

## Les autorités "compétentes" ? ...

Tu fais bien d'utiliser les guillemets. Comme toi, je ne suis pas certain que ce soit le mot le plus approprié les concernant. Sur le terrain, on reste depuis le 30 octobre (!) dans le "flou" juridique que tu soulignes, donc l'arbitraire, en particulier pour des PV éventuels (très rares jusqu'à présent, à notre connaissance) en cas de transport d'appelants ... Appréciation au cas par cas, sans-doute ... A la tête du client ? Au rapport de forces ? Au bon-vouloir des préfets ? C'est ce qu'il ressort des remontées de régions. A partir du moment où le pouvoir politique autorise les appelants mais "en même temps" les interdit et que de simples notes d'information remplacent les arrêtés ministériels, j'observe avec effarement que chacun est tenté dans ce pays de faire dans son coin ce qu'il veut, c'est-à-dire tout et n'importe quoi. L'exemple vient d'ailleurs de haut ... Une fois de plus, hélas ! Les très hauts responsables politiques qui exhortaient les Français, la larme à l'œil devant les caméras de TV, à exclure le 7ième adulte de la famille le jour de Noël se retrouvaient au même moment 12 à table à l'Elysée avant de retourner chez eux en pleine nuit, la conscience tranquille, le couvre-feu

n'étant obligatoire que pour les autres. 12 à table joyeusement confinés dans le palais présidentiel, c'est autorisé mais 2 chasseurs en hutte aérée de moins de 16 m2, ça serait donc interdit ?! ... Foutaise. En suivant à la lettre l'exemple venu de très haut, autorisons-nous à lever l'interdit-autorisé.

## **Le foutage de gueule n'a que trop duré**

L'injustice scandaleuse des appelants autorisés-interdits par seule volonté des princes et de la princesse qui nous gouvernent se prolonge pourtant depuis le 30 octobre pour les beaux yeux - Verts, évidemment ! - de la dame Pompili. Ce choix n'est que politique. Le prétendu risque "élevé" de grippe aviaire en France alors qu'en réalité le risque de contamination dans la nature est statistiquement quasi nul depuis le début et que tout le monde le sait, à commencer par le gouvernement, n'aura été que l'alibi commode pour mettre un peu plus la pagaille entre chasseurs. Conséquence directe et prévisible de la perte d'influence et de crédibilité de quelques hauts responsables cynégétiques depuis leur fameuse interdiction acceptée de "la chasse loisir inutile", ça a marché : quand les chasseurs donnent eux-mêmes le fouet pour se faire battre, ils sont ... battus. Le protocole permettant les dérogations de transport d'appelants a fait ses preuves lors des précédents épisodes d'influenza aviaire. Le risque en France était pourtant autrement plus sérieux qu'aujourd'hui : personne dans la filière avicole n'a oublié la destruction terrible de la totalité du stock national de canards et d'oies. Mais ça, tout le monde s'en fout à l'Elysée comme à Matignon car c'est uniquement pour essayer de racoler l'électorat antichasse si cher à Madame Pompili et désormais cher à Monsieur Macron qu'ils refusent d'actionner - depuis le 30 octobre ! - le protocole existant qui autorise les dérogations de transport d'appelants dans le strict respect de la réglementation européenne et nationale.

## **J'attends toujours que les ministres "compétents" que j'ai moi-même saisis me fournissent l'explication détaillée de cet abandon qui leur permet d'interdire à des chasseurs ce qu'ils autorisent "en même temps" à d'autres**

Par de tels procédés dont la chasse n'a pas le domaine exclusif, ce gouvernement et sa majorité se disqualifient un peu plus chaque jour, me semble-t-il (...). Je pense que les instances nationales de la chasse auront elles aussi des comptes à rendre si j'en crois les confidences de plusieurs présidents de FDC, plutôt remontés, qui n'admettent pas, nous non plus, que l'on ait pu diviser à ce point la chasse française en abandonnant, du jour au lendemain, sans débat, ni vote tous les petits chasseurs de France afin de préserver quelques gros intérêts. A propos, on n'entend plus beaucoup ces fédérations, jadis si soucieuses des risques de "division" dans leur département (quand la division entre chasseurs n'existait en fait que dans leur communication officielle) mais qui ne disent mot aujourd'hui alors que la fracture fédérale, qui ne fait que commencer, va affaiblir considérablement et durablement toute nos chasses, grand gibier compris.

Tout ça va finir par revenir en boomerang vers ceux qui ont pris, portent ou partagent la responsabilité des abandons et des divisions de la chasse. Le moment viendra où chaque chasseur de France va connaître la vérité. Beaucoup parmi nous auront alors de vraies raisons de se mettre en colère.

**Tous mes encouragements et mon amical soutien, par ton intermédiaire, aux amis de l'Hérault et de l'Aude ! Que personne, ni chez vous, ni chez nous, ni ailleurs ne baisse les bras mais que chacun soit prêt à demander des comptes, le moment venu, aux différents responsables de cette situation scandaleuse qu'ils continuent à entretenir car le faire, dans le monde d'avant, ça s'appelait la démocratie**

Sincèrement merci pour tes vœux, Gérard.

En retour, reçois les miens, les plus cordiaux, en souhaitant évidemment que 2021 soit sinon meilleure à tous points de vue, au minimum moins pire que cette "bonne année" de merde qui s'achève enfin après avoir achevé tant de personnes fragiles ou rendues fragiles, tant d'activités et d'emplois sacrifiés, tant de rêves sournoisement brisés.

Bien cordialement,  
**Christian**

**Le Président**

Administrateur National ANCGE  
Chargé des relations avec CNR  
Délégué pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
**Christian PIALET**



Photos Inter/CC0/CC BY-SA-NC

**L'INTERDEPARTEMENTALE**

<http://www.interchasse-dromeardeche.fr/hivernales-2020-3/>

# 1 665 000 VISITEURS

*Tout le monde en parle, c'est sur le site de l'Inter !*

**De :** GGé

**Envoyé :** jeudi 24 décembre 2020 12 : 04

**À :** Interdépartementale Chasse 26-07 <inter.chasse@hotmail.fr>

**Objet :** RE : RE

Bonjour Christian,

j 'aurais aimé que tu m'éclaires un peu au sujet de ce texte qui à priori est une bonne nouvelle mais qui reste flou à mes yeux et ceux avec qui je l'ai partagé.

J'attendais quelques jours afin d'avoir une confirmation des autorités "compétentes" mais en vain.

Donc si on chasse sur le domaine public maritime dans l'Hérault ou dans l'Aude, peut-on prendre nos appelant et sous quelles conditions.

Merci de ta compréhension.

Bonnes fêtes de fin d'année et surtout la santé et toutes les bonnes choses qui font le bonheur à toi et tes proches.

G.P.